



Je propose une chambre à louer
au 02 51 75 75 26 - mesdemarches.labaule.fr

SOLIDARITÉS

Un saisonnier baulois, je l'accueille chez moi !

Publié le 13 mars 2024

Pour la troisième année consécutive, la Ville de La Baule-Escoublac accompagne les entreprises bauloises dans le recrutement de leurs saisonniers et leur hébergement sur la commune, en sollicitant les résidents baulois qui souhaitent mettre à disposition une chambre ou un logement.

Des solutions concrètes pour les employeurs baulois et leurs saisonniers !

Résidents baulois, vous disposez d'une chambre, un studio ou un appartement meublé à louer ?

Favorisez l'emploi local saisonnier en louant votre bien.

Employeurs, vous êtes à la recherche d'un logement pour vos saisonniers ?

Faites-vous connaître auprès du service du commerce de la Ville.

Le service commerce de la Ville de La Baule-Escoublac facilite le dispositif :

- › Il collecte des offres auprès des résidents baulois susceptibles d'avoir une chambre à louer ;
- › Il met en relation les résidents baulois et les employeurs.

Garanties pour le propriétaire :

- › Sélection du saisonnier en fonction des critères demandés ;
- › L'employeur s'engage avec son saisonnier.


Le service Commerce de la Ville collecte les offres auprès des résidents baulois susceptibles d'avoir une chambre à louer et facilite les mises en relation avec les employeurs.

Les habitants désireux de proposer leur logement et de participer au dispositif « Un saisonnier baulois, je l'accueille chez moi » peuvent dès à présent prendre contact avec le service du commerce de la Ville de La Baule-Escoublac en composant le : 02 51 75 75 26 ou sur mesdemarches.labaule.fr . Le service commerce sera également présent au marché central pour collecter les offres de 10 h à 12 h :

- > vendredi **29 mars** ;
- > vendredi **12 avril** ;
- > vendredi **19 avril** ;
- > vendredi **26 avril**.



VILLE DE LA BAULE
Ville de La Baule Escoublac
Hôtel de Ville
7, avenue Olivier Guichard
44500 La Baule-Escoublac

 02 51 75 75 75

